
Compte rendu conseil municipal

Séance du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent** : /
- Monsieur Thierry COUDOUR est nommé secrétaire de séance.
- En regard des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huit clos.
- Le compte rendu de la séance du 23 décembre 2020 est présenté.
Monsieur BADAUD remarque que l'analyse financière de la commune fait apparaître un montant très élevé de valeurs immobilisées. Il est précisé que ces valeurs immobilisées représentent l'ensemble du patrimoine communal, y compris la voirie communale et rurale.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

CONVENTION DE PRESTATION PERISCOLAIRE DU MERCREDI

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales dans un contrat Enfance-Jeunesse qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2019.

L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires et reste de la compétence de la CCVAI, alors que l'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours, c'est-à-dire les matins/midis/soirs et les mercredis.

Monsieur le Maire rappelle que la garderie périscolaire est assurée au sein du RPI Grézolles/Souternon/St Julien d'Odes.

Il donne lecture de la convention proposée par Familles Rurales concernant l'animation pour les enfants de 3 à 11 ans dans le cadre du volet périscolaire du mercredi.

Le coût pour l'année 2020 à la charge de la commune est de 0,79 € par heure, soit un total de 92,28 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette convention avec Familles Rurales.

- Considérant les restrictions budgétaires,
 - Considérant les baisses de dotations de l'Etat,
 - Considérant que la commune ne peut pas participer au financement des activités du mercredi de tous les enfants du village,
 - Considérant qu'il n'y a pas de lisibilité sur l'année à venir (baisse des subventions, ...)
- Après délibération, à 1 voix pour, 5 abstentions et 5 voix contre, le Conseil Municipal :
- **décide** de ne pas donner suite à cette convention
 - **charge** Monsieur le Maire d'en informer Familles Rurales et la CCVAI.



SIEL : PROPOSITION D'INTEGRATION D'ENERGIE VERTE

Monsieur le Maire expose que notre commune adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL Il informe que le SIEL propose d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et de gaz. Dans ce cas, une plus-value serait appliquée sur les factures.

Après avoir pris connaissance du pourcentage de la plus-value qui serait appliquée, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner une suite favorable à la proposition du SIEL.

ACQUISITION ET REGULARISATION DU CHEMIN DE CHEZ BATTE

Monsieur le Maire expose que l'équipe municipale précédente avait décidé de régulariser la situation juridique de l'assise du chemin de Chez Batte.

Monsieur Antoine PADEL, géomètre expert, a établi la nouvelle numérotation cadastrale.

La commune doit acquérir plusieurs parcelles :

- . A 1452, d'une superficie de 1 a 82 ca, appartenant à Monsieur Georges PEREY
 - . A 1441, 1442, 1444, 1446, 1448 ; d'une superficie totale de 15 a 13 ca, appartenant à Madame Claudette GERIN
 - . A 1454, 1456, 1458, d'une superficie totale de 3 a 83 ca, appartenant à Madame Rolande GERIN
 - . A 1450, d'une superficie de 46 ca, appartenant à Madame Joëlle TRUCHARD
- soit un total de 21 a 24 ca.

Elle doit aussi vendre la parcelle A 1442, d'une superficie de 2 a 39 ca à Monsieur Georges PEREY

Les membres du Conseil Municipal

- . Approuvent l'achat et la vente des parcelles énumérées ci-dessus
- . Fixent le prix à 0,50 €/m²

Des actes notariés seront établis. Le coût est estimé à 250 € par acte.

REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il sera à établir avant de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la création d'une station d'épuration.

Une trame nous a été transmise par le Département de la Loire.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Les bases d'impositions ne nous seront pas communiquées avant le 31 mars 2021. Nous fixerons les taxes communales lors du prochain conseil municipal.

REALISATION D'UN EMPRUNT EN VUE D'EFFECTUER DES INVESTISSEMENTS

Monsieur Vincent DEGOUTTE énumère les opérations d'investissement qui pourraient (ou qui seront ??) inscrites au budget 2021 :

- . Budget assainissement : étude
- . Budget commune :
 - . Voirie 2019
 - . Voirie 2020
 - . Projet école numérique



- . Remplacement de la porte de l'école et des travaux d'électrification dans le clocher.
- . Abords de l'église et de la salle des fêtes
- . Chauffage de la salle des fêtes

Des subventions ont été obtenues de la part du Département et de l'Etat. Un fonds de concours de la CCVAI de 3972 € est disponible.

Un emprunt sera nécessaire pour financer la part restant à la charge de la commune. Un RDV avec le Crédit Agricole est programmé le 05 mars prochain.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour cette opération.

REGLEMENT ET TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement de la location des salles communales et fixent les tarifs pour chaque salle.

LANCEMENT DE LA DEUXIEME OPERATION SPANC

Suite à la réunion qui a eu lieu le 06 février dernier, 6 (ou 7) personnes sont intéressées par cette 2^{ème} opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif. Une subvention de 30 % sur un montant de travaux maximum de 8 500 € sera accordée par l'Agence de l'Eau.

RENOVATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Un technicien de la société DESBENOIT a fait un bilan sur le fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes. Un devis nous sera transmis.

Le système de VMC est à remplacer. Un devis a été demandé à un électricien.

Une subvention sera demandée au titre de la DETR auprès de l'Etat et au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département.

QUESTIONS DIVERSES

- . Un point est fait sur le travail des commissions :

Tourisme :

Monsieur BADAUD signale que dans le bulletin municipal, la bibliothèque a été mise à tort dans la rubrique des associations communales.

Le Syndicat d'Initiative des Vals d'Aix et Isable demande à chaque commune de présenter des « pépites », c'est-à-dire des lieux, bâtiments ..., permettant de découvrir le village La commission a pensé présenter les thèmes suivants : le retable, une randonnée reliant les croix installées le long des chemins, le point de vue du « haut du Pet »

Culture :

Une réunion à laquelle ont participé des représentants des membres bénévoles de la bibliothèque et de l'atelier d'écriture, et Monsieur le Maire de ST POLGUES a eu lieu le 22 février dernier.

Des projets ont été évoqués : l'installation d'une « vitrine » à thème dans le hall d'entrée de la mairie la distribution gratuite de la carte d'adhérent à la bibliothèque aux nouveaux habitants.



Une association pour la sauvegarde de l'église va être créée. Une première réunion sera organisée avant fin Mars.

Communication :

La mise à jour du site Internet est faite de façon régulière.

Ecole :

Le Contrat Aidé de Madame Mathilde GAUMOND se termine le 28 février.

Madame Estelle COIFFET a été recrutée en PEC à partir du 1^{er} mars pour une durée de 9 mois. La prise en charge de l'Etat se monte à 80 % de son salaire. La commune doit lui financer une formation d'un coût de 255 €.

Voirie :

Le taillage des haies a été fait par les agriculteurs

Le bouchage des nids de poule dans les chemins n'a pas donné entière satisfaction.

Un essai béton sera prochainement réalisé.

L'arrière de la salle des fêtes a été nettoyé par l'employé communal, à l'aide du Maire. Le central EDF a été dégagé.

Cet espace présentait un risque sérieux d'incendie.

Bâtiments :

L'ancienne cantine a été nettoyée. Des archives de la mairie et de la paroisse restent à trier.

Assainissement collectif

. L'étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif est en cours. Des points de mesure et un pluviomètre ont été installés. Une réunion avec le Bureau d'Etudes et une technicienne du Département aura lieu en mairie le 1^{er} avril prochain.

Festivités

. Le Comité des Fêtes organisera une course de caisses à savon pour la fête du 8 août 2021.

. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'organisation d'une manifestation en décembre 2021, conjointement avec le Comité des Fêtes.

Informations diverses

. Monsieur Paul PETITBOUT est désigné correspondant défense de la commune.

Les réunions à venir :

Préparation des budgets à la Trésorerie de St Germain Laval : lundi 08 mars à 9 h

Conseils municipaux : vendredi 19 mars (comptes administratifs 2020) et vendredi 09 avril (budgets 2021)

CCAS : vendredi 26 mars, 20 h (comptes administratif 2020 et budget 2021)

CCID : mardi 06 avril, 9 h 30

Mr le Sénateur TISSOT sera dans notre commune le lundi 1^{er} mars, à 9 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

